



Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE tenue le 13 juillet 2026 à 18h30, à la salle du conseil située au 2, rue Pinard.

Sont présents :

Monsieur Christian Tisluck, maire
Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

Absence motivée :

Monsieur Claude Tremblay, conseiller #3
Monsieur Christian Drouin, conseiller #4
Madame Audrey Leroux, conseillère #6

Sont également présents :

Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière
Monsieur Frédéric Veilleux, directeur des travaux publics

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale à tous les membres du conseil.

2026-07-185 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une séance extraordinaire, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION;
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026;
5. RÉFECTION DE LA RUE GIBSON;
6. STATION DE POMPAGE - RUE GIBSON
7. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR;
8. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-186

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
Appuyé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

2026-07-187

RÉFECTION DE LA RUE GIBSON

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2026-04-106, la Ville a entrepris les travaux de réfection de la rue Gibson conformément au contrat octroyé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont présentement en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'une condition imprévue a été constaté durant l'exécution des travaux, à savoir, la présence de roc;

CONSIDÉRANT QUE cette condition imprévue nécessite la réalisation de travaux supplémentaires afin d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité des ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires entraîneront un dépassement du budget initialement prévu pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Ville de poursuivre les travaux et d'autoriser les dépenses additionnelles nécessaires à leur réalisation;

Proposé par Monsieur Guillaume Fournier, conseiller #2
Appuyé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville est autorisée à poursuivre les travaux de réfection de la rue Gibson, y compris les travaux supplémentaires rendus nécessaires par les conditions imprévues rencontrées sur le chantier.

QUE le Conseil municipal autorise un dépassement du budget initial.

QUE la Ville est autorisée à affecter les sommes nécessaires à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

QUE la directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, ainsi que le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, à signer tout document requis et à approuver les directives de changement nécessaires à la poursuite des travaux, conformément aux dispositions légales et contractuelles.

2026-07-188 STATION DE POMPAGE - RUE GIBSON

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage souterraine des eaux usées de la rue Gibson a subi une importante inondation par des eaux usées, causant des dommages à ses composantes;

CONSIDÉRANT QUE la cause de cet événement demeure inconnue et fait présentement l'objet d'une évaluation;

CONSIDÉRANT QUE une réclamation a été transmise à l'assureur de la Ville et qu'une expertise est en cours afin de déterminer l'admissibilité de la réclamation ainsi que l'étendue de la couverture d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur a indiqué verbalement que la reconstruction de la station de pompage pourrait être admissible, notamment sous la forme d'une station hors sol, sous réserve des conclusions de son évaluation et de sa décision finale;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kopers a fait une proposition intéressante;

Proposé par Monsieur Luc Duval, conseiller #1

Appuyé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer le contrat de la réparation de la station de pompage de la rue Gibson, le tout tel que décrit à l'offre de service datée du 10 juillet 2026.

QUE la Ville est autorisée à poursuivre les démarches auprès de l'assureur relativement à la réclamation découlant de cet événement;

QUE la Ville est autorisée, advenant l'acceptation de la réclamation par l'assureur, la reconstruction du poste de pompage selon les recommandations techniques retenues et conformément aux modalités de la couverture d'assurance;

QU'advenant un refus de la réclamation par l'assureur ou une indemnisation insuffisante pour réaliser les travaux requis, d'autoriser le financement des coûts de réfection ou de reconstruction à même le surplus accumulé non affecté de la Ville;

QUE la direction générale et greffière, madame Annie Lemieux, ainsi que le directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Veilleux, à signer tout document et à poser tous les gestes nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS
PRÉVUS AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

2026-07-189 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Proposé par Madame Annie-Claude Rousseau, conseillère #5
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Que cette séance soit levée à 8h56.

Christian Tisluck
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière